



## CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE

*Du 30 mars au 2 avril 2004, North Berwick (près d'Édimbourg), Écosse*

---

### PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ TECHNIQUE

#### INTRODUCTION

Lors de 4<sup>ème</sup> réunion du Comité technique (TC), qui s'est déroulée les 12 et 13 mai 2003 à Tachkent, Ouzbékistan, un groupe de travail intersessionnel a été mis en place afin d'examiner le rôle du TC dans la mise en œuvre de l'AEWA. Ce groupe se composait de Mme Rachel Adams (Présidente) et Messieurs David Stroud, Christoph Zöckler et Bert Lenten

Le groupe de travail est d'avis que toute discussion sur le rôle futur du TC doit se fonder sur ce que stipule l'Accord à ce sujet. Les dispositions de l'Accord concernant le TC servent de référence pour ses obligations légales officielles.

Conformément au paragraphe 3 de l'Article VII de l'Accord, le Comité technique :

- (a) fournit des avis scientifiques et techniques et des informations à la Réunion des Parties et aux Parties, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'Accord;
- (b) fait des recommandations à la Réunion des Parties concernant le Plan d'action, l'application de l'Accord et toute recherche ultérieure à entreprendre;
- (c) prépare pour chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport d'activités qui sera soumis au Secrétariat de l'Accord cent vingt jours au moins avant l'ouverture de ladite session, et dont copie sera transmise immédiatement aux Parties par le Secrétariat de l'Accord;
- (d) accomplit toute autre tâche qui lui sera confiée par la Réunion des Parties.

Ces activités susmentionnées constituent donc les obligations qui incombent au Comité technique.

Le groupe de travail a noté que les termes employés au paragraphe 3 (d) de l'Article VII permettent au TC, s'il le désire, de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de l'AEWA. Toutefois, s'il l'on se base sur les documents des réunions des MOP et du TC, le rôle du TC a été jusqu'à présent plutôt passif, son travail ayant été déterminé par les recommandations et les résolutions des MOP qui lui demandaient d'accomplir des tâches spécifiques.

#### POINTS DE DISCUSSION

La question qui se pose à présent, au cours de la période intersessionnelle séparant la MOP2 de la MOP3,

est de savoir comment les membres du TC envisagent leur rôle dans la mise en œuvre de l'Accord. Le TC doit-il continuer, comme il l'a fait jusqu'à présent, à se limiter aux tâches que lui prescrit la MOP ou doit-il jouer un rôle plus actif et prendre des initiatives ?

À titre d'exemple, on peut faire référence au document AEWA/ TC inf. 4.4. qui propose une procédure « d'évaluation et de contrôle de la qualité des projets de l'AEWA ». À la base de ce document se trouvait le sentiment partagé par de nombreux membres du TC qu'ils devraient davantage intervenir dans les projets financés ou parrainés par l'AEWA. Considérant les devoirs du TC définis aux paragraphes 3 (a) et (b) de l'Article VII, la procédure proposée dans le document susmentionné peut être vue non comme une option mais comme une obligation. Le groupe de travail estime que si le TC veut respecter les obligations décrites à l'Article VII, ses membres devraient jouer un rôle actif aux différentes étapes des projets de l'AEWA, depuis l'approbation initiale jusqu'à l'achèvement.

Le groupe de travail est d'avis que le TC devrait disposer de son propre programme de travail. Un premier avant-projet joint à ce document (Annexe 1) a été préparé, établissant le programme de travail de la TC4 jusqu'à la MOP3. Le groupe de travail a proposé de réviser ce programme pendant la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité (TC5). Lors de la réunion du TC6, le Comité devra mettre au point son programme de travail pour la période s'étendant entre la MOP3 et la MOP4. Ce programme devrait être présenté à la troisième session de la Réunion des Parties pour approbation.

La question des rapports nationaux peut constituer un exemple du rôle actif que peut jouer le TC dans la mise en œuvre de l'AEWA. Les rapports nationaux sont une question brûlante dans l'actuelle législation environnementale internationale et de nombreuses autres conventions ont fourni un important travail dans ce domaine. Il s'agit d'un outil essentiel dans l'évaluation de la mise en œuvre. Dans le cadre des recommandations que le TC doit faire à la MOP concernant la mise en œuvre de l'Accord, le TC pourrait décider de présenter cette question comme point à débattre lors de la TC5 et TC6, dans le but de soumettre une recommandation relative aux rapports nationaux à la MOP3. Les questions à examiner pourraient être le mode de présentation de ces rapports nationaux, la date limite de remise et, point essentiel, le travail en synergie avec d'autres conventions, telles que la CDB et Ramsar, soumises au même engagement de rapports nationaux.

Bien sûr, avant de prendre une décision sur le rôle du TC, il faudra tenir compte de facteurs tels que les ressources limitées disponibles tant au niveau du personnel, du temps ou du budget. Toutefois, le groupe de travail désirerait souligner que le TC peut jouer un rôle moteur dans le développement de l'AEWA et contribuer à faire de cet Accord l'un des acteurs essentiels dans le monde des conventions liées à la biodiversité. Comme l'AEWA est un accord récent toujours dans sa phase de croissance, c'est le moment d'examiner ces questions. La définition du rôle du TC dans l'AEWA, du fait de ses implications pour l'avenir de ce dernier, devrait être une grande priorité pour la TC5.

Le texte ci-dessus tente de présenter une vue d'ensemble de la question. Le groupe de travail propose une discussion en séance plénière du rôle futur du TC tel qu'il est exposé dans le document présent, notamment dans l'avant-projet de programme de travail.

Questions générales	TC 4 ; <i>Tachkent mai 2003</i>	Période intersessionnelle 2003/4	TC 5 ; <i>Édimbourg avril 2004</i>	Période intersessionnelle 2004/5
<b>Méthode de travail</b>	<p>Mettre en place des groupes de travail ( Art. VII.5 de l'Accord) [Processus de mise en place des activités intersessionnelles en cours]</p> <p>Accord sur les propositions d'évaluation de projets, l'examen par des homologues et les questions du contrôle de la qualité considérées en premier lieu à la TC2</p>	<p>Réalisation d'une liste des expertises du TC</p> <p>Élaboration de lignes directrices relatives à l'évaluation post-projet</p>	<p>Mettre en place d'autres groupes qui poursuivront le travail sur les études internationales et rédiger les avant-projets des Résolutions pertinentes devant être examinées à la TC6</p> <p>Mettre en place un groupe de travail pour réviser le mode de fonctionnement du TC et en rendre compte à la TC6</p> <p>Débuter l'évaluation des projets précédemment financés en matière de faisabilité et de pertinence</p> <p>Examiner les progrès réalisés dans la mise en place des correspondants nationaux du TC</p> <p>Discussion sur la façon d'améliorer la liaison entre les représentants régionaux et les Parties contractantes concernées</p>	<p>Document de travail sur les façons d'améliorer l'efficacité du rôle du TC</p>

Questions générales	TC 4 ; <i>Tachkent mai 2003</i>	Période intersessionnelle 2003/4	TC 5 ; <i>Édimbourg avril 2004</i>	Période intersessionnelle 2004/5
<b>Conseils pour l'AEWA</b>	<p>Examen d'un avant-projet d'orientation sur la lutte contre l'introduction d'espèces non indigènes</p> <p>Examen d'un avant-projet d'orientation sur la législation</p>	<p>Veiller à ce que le « kit » de Ramsar comporte les documents d'orientation de l'AEWA</p> <p>Observations communiquées d'ici la fin du moins de mai</p> <p>Observations communiquées d'ici la fin du moins de mai</p>		
<b>Rapport d'activités du TC pour la MOP3 (Art. VII.3c de l'Accord)</b>			<p>Examiner le genre d'encouragements que le TC peut prodiguer afin d'accroître le taux de rapports nationaux transmis à la MOP3</p>	<p>Le Président présente l'avant-projet du rapport pour la MOP3 pour discussion à la TC6</p>

Questions générales	TC 4 ; <i>Tachkent mai 2003</i>	Période intersessionnelle 2003/4	TC 5 ; <i>Édimbourg avril 2004</i>	Période intersessionnelle 2004/5
<b>Tâches de la MOP2 pour le TC</b>	Révision de l'état de conservation et les tendances de la population d'Eiders [Fait]			
	Révision de l'état de conservation et les tendances de la population de Canards pilet [Discussion initiale, l'analyse devant être réalisée dans le cadre du projet de baguage de l'ADU]	Analyse à effectuer dans le cadre du projet de baguage de l'ADU	Vérifier l'avancement du projet de l'ADU	
	Revoir l'état de conservation et les tendances de la population de Colverts [Discussion initiale]	Poursuite de l'examen des données sur les Colverts européens et compte rendu à la TC5	Décision sur les tendances de la population de Colverts	
	Élargissement de l'étendue taxinomique de l'AEWA [groupe de travail constitué pour cette question]	Avant-projet de document de travail par le groupe de travail soulignant les questions à examiner par la TC5	Examen du document de travail et décision sur la recommandation à faire à la MOP3 (ou à la TC6)	
	Définition de l'expression « déclin à long terme »	Diffusion du travail du RU sur ce sujet et préparation d'un document de travail pour la TC5	Examen du document de travail et décision sur la recommandation à faire à la MOP3 (ou à la TC6)	
	Définition des « populations biogéographiques » [groupe de travail constitué]	Avant-projet de document de travail par le groupe de travail soulignant les questions à examiner par la TC5	Examen du document de travail et décision sur la recommandation à faire à la MOP3 (ou à la TC6)	

Questions générales	TC 4 ; <i>Tachkent mai 2003</i>	Période intersessionnelle 2003/4	Examen du statut actuel du Fonds de petites subventions et des procédures d'évaluation de projets proposés au financement TC 5 ; <i>Édimbourg avril 2004</i>	Période intersessionnelle 2004/5
	Examen des politiques visant à la suppression progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides		Examen des conseils pour la MOP3 si l'étude internationale de Wetlands International est achevée – sinon attendre la TC6	
<b>Études internationales (Plan d'action 7.4)</b>	<p>Question soulevée concernant la nécessité pour le TC de préparer des études internationales pour l'application du Plan d'action à chaque session de la MOP</p> <p>Rapport sur l'état des populations (Plan d'action 7.4a) [Discussion initiale sur l'amélioration du contenu analytique ; il a été convenu de remettre une étude importante tous les trois ans sous forme d'un document plus convivial pour chaque MOP. Groupe de travail constitué]</p>	<p>Le RU communiquera au groupe de travail des propositions destinées à l'amélioration du contenu</p> <p>(Discussion avec M.Pritchard sur l'interopérabilité dans le cadre d'indicateurs de performance parallèles pour la Convention Ramsar)</p> <p>Discussion et accord sur le modèle proposé entre les sessions</p>		

Questions générales	TC 4 ; <i>Tachkent mai 2003</i>	Période intersessionnelle 2003/4	TC 5 ; <i>Édimbourg avril 2004</i>	Période intersessionnelle 2004/5
		Contrat passé avec Wetlands International pour la rédaction de l'avant-projet d'étude sur l'état de conservation pour la MOP3	Rapport d'avancement du projet réalisé par Wetlands International	L'avant-projet d'étude sur l'état de conservation doit être diffusé avant la TC6
	Étude internationale sur les lacunes dans les résultats d'enquêtes de terrain (Plan d'action 7.4b)		Accord sur le mode de réalisation de l'étude pour soumission à la MOP3 : inclure le rapport sur l'état de conservation et les tendances (7.4a)?	L'avant-projet d'étude doit être diffusé avant la TC6
	Étude internationale sur les réseaux de sites utilisés par chaque population d'oiseaux d'eau et statut de protection de ces sites (Plan d'action 7.4c)		Accord sur le mode de réalisation de l'étude pour soumission à la MOP3 : une analyse des données de l'IBA pourrait fournir une part des informations	L'avant-projet d'étude doit être diffusé avant la TC6
	Étude internationale sur la législation relative à la chasse et au commerce dans chaque pays (Plan d'action 7.4d)		Accord sur le mode de réalisation de l'étude pour soumission à la MOP3 : à déléguer au Centre juridique de l'UICN	L'avant-projet d'étude doit être diffusé avant la TC6
	Étude internationale sur la préparation et la mise en œuvre des Plans d'action par espèce (Plan d'action 7.4e)		Accord sur le mode de réalisation de l'étude pour soumission à la MOP3 : commencer par rassembler les informations issues des rapports nationaux ?	L'avant-projet d'étude doit être diffusé avant la TC6
	Étude internationale sur les projets de rétablissement (Plan d'action 7.4f)		Accord sur le mode de réalisation de l'étude pour soumission à la MOP3 : commencer par rassembler les informations issues des rapports nationaux ?	L'avant-projet d'étude doit être diffusé avant la TC6
	Étude internationale sur l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes dans la zone de l'Accord (Plan d'action 7.4g)		Accord sur le mode de réalisation de l'étude pour soumission à la MOP3 : commencer par rassembler les informations issues des rapports nationaux ?	L'avant-projet d'étude doit être diffusé avant la TC6

Questions générales	TC 4 ; <i>Tachkent mai 2003</i>	Période intersessionnelle 2003/4	TC 5 ; <i>Édimbourg avril 2004</i>	Période intersessionnelle 2004/5
Projets financés par l'AEWA	<p>Discussion sur la proposition de projet concernant l'étude pilote des données de baguage d'oiseaux d'eau</p> <p>Discussion sur la proposition de projet concernant le développement de l'AFRING</p>	<p>Avant-projet de la Stratégie de Communication</p> <p>Proposition de projet à réviser</p> <p>Proposition de projet à réviser</p>	<p>Projet à présenter au TC et devant faire l'objet d'une évaluation post-projet</p>	